Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 022-242200715-20260603-107_2026-DE

2026-107

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	**Procuration**
40	**0**

Date de la convocation
27 mai 2026

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 12 juin 2026

et publication le 12 Juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 3 juin à 18h,
Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle de la culture et des Loisirs de Trébrivan, en séance publique, sous la Présidence de Madame Sandra Le Nouvel.

PRESENTS : Sandra Le Nouvel – Pascal Le Gall – Christel. Guillerm – Raoul Riou – Alexandre Petit – Philippe Le Joncour – Geneviève Pinto – Raymond Barré – Rollande Le Borgne – Valérie Glou – Catherine Boudiaf – Georges Galardon - Fabrice Even – Marie-Hélène Bernard – Bernard Trubuilt – Gilles Le Gall – Julie Cloarec – Valérie Le Bonniec – Pascal Olivier – Magalie Corgniec – Eléonore Kogler – Clément Sauzay – Guillaume Robic – Jacques Troël – Michel Ollivier – Guy Bouchez – Véronique Loriot Le Guillou – Stéphanie Verger – Hélène Latimier – Jérôme Lejart – Jean-Pierre Mougeot – Hermine Le Garlantezec – Stéphanie Dousselin – Annie Lucas – Jérémy Quéméner – Philippe Picou – Dorig Le Cras – Pierre-Yves Daniel – Evelyne Minier – Christophe De Quelen

Madame Antonia Sérandour excusée est remplacée par son suppléant Monsieur Philippe Picou
Monsieur Damien Loseille excusé est remplacé par son suppléant Monsieur Dorig Le Cras

Secrétaire de séance : Fabrice Even

Délibération 107.2026 Convention cadre pluriannuelle 2026-2030 et avenant relatif au financement de la mise en oeuvre du SAGE Argoat Trégor Goëlo

Le SAGE Argoat-Trégor-Goëlo est l'outil local de planification de la politique de l'eau sur un territoire hydrographique composé de plusieurs bassins versants. Il est en phase de mise en œuvre depuis son approbation par arrêté préfectoral le 21 avril 2017. La Commission Locale de l'Eau (CLE) est l'assemblée assurant le suivi et la mise en œuvre du SAGE.

5 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) sont concernés par le SAGE Argoat-Trégor-Goëlo : Guingamp-Paimpol Agglomération, Lannion-Trégor Communauté, Leff Armor Communauté, Saint-Brieuc Armor Agglomération, et la **Communauté de Communes du Kreiz-Breizh** ; ainsi que la commune de l'Ile de Bréhat. Cela représente 110 communes dont 91 communes incluses totalement dans le périmètre.

Suite aux fusions d'EPCI en 2017, une réflexion sur l'évolution des missions du pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) du Pays de Guingamp a été engagée avec, dès le 1er janvier 2018, le transfert aux EPCI d'une partie des compétences (culture, ADS, énergie, SIG).

Dans ce contexte, le portage administratif du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Argoat-Trégor-Goëlo a été transféré à Guingamp Paimpol Agglomération à la date du 1er mars 2021, sans modifier ses attributions, sa gouvernance, son périmètre ou l'ingénierie dédiée.

Pour la mise en œuvre du SAGE, la structure porteuse peut bénéficier de subventions de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, de la Région Bretagne, et du Département des Côtes d'Armor, pour l'animation la communication et la mise en œuvre d'études. Le reste à charge est réparti entre les différents EPCI et l'Ile de Bréhat. La participation financière de la CCKB

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le 2026-107
ID : 022-242200715-20260603-107_2026-DE

est calculée ainsi : 50 % au prorata de la surface des communes couvertes par le SAGE et 50 % au prorata de la population concernée par le SAGE.

Il convient de s'appuyer sur une convention cadre pour formaliser les modalités de cette participation financière.

La CLE a validé en novembre 2025 sa feuille de route 2026-2030 pour l'agence de l'eau, qui prévoit les chantiers prioritaires à mener et le budget prévisionnel afférent. La structure porteuse a pris acte de cette feuille de route en janvier 2026. Il est ainsi proposé de s'appuyer sur **une convention cadre pluriannuelle, basée sur cette feuille de route validée 2026-2030**, et de prévoir un **avenant financier chaque année** pour préciser la programmation annuelle, le budget prévisionnel de l'année et le montant de la contribution prévisionnelle annuelle de chaque EPCI et Ile de Bréhat.

Sur la durée de la feuille de route, le budget prévisionnel pour la mise en œuvre du SAGE Argoat-Trégor-Goëlo se décompose ainsi :

	2026	2027	2028	2029	2030
ANIMATION / COORDINATION (2,22 ETP)	145 000 €	145 000 €	155 000 €	155 000 €	165 000 €
COMMUNICATION	6 500 €	3 000 €	3 500 €	3 000 €	11 500 €
ETUDES ("Ressources-Besoins", évolution documents du SAGE)	90 000 €	70 000 €	90 000 €	40 000 €	
TOTAL DEPENSES PREVISIONNELLES	**241 500 €**	**218 000 €**	**248 500 €**	**198 000 €**	**176 500 €**

Sur la durée de la feuille de route, la part prévisionnelle restant à charge des EPCI et d'Ile de Bréhat, après subventions (70 à 80%), est la suivante, sous réserve du montant effectif des dépenses et des subventions :

	2026	2027	2028	2029	2030
TOTAL reste à charge Animation	29 000 €	29 000 €	31 000 €	31 000 €	33 000 €
TOTAL reste à charge Communication	1 950 €	900 €	1 050 €	900 €	3 450 €
TOTAL reste à charge Etudes	18 000 €	16 000 €	22 000 €	12 000 €	0 €
TOTAL RESTE A CHARGE PREVISIONNEL	**48 950 €**	**45 900 €**	**54 050 €**	**43 900 €**	**36 450 €**

	2026	2027	2028	2029	2030
Autofinancement Guingamp-Paimpol Agglo. - structure porteuse	21 553 €	20 210 €	23 798 €	19 329 €	16 049 €
Lannion-Trégor Communauté	15 018 €	14 082 €	16 582 €	13 468 €	11 183 €
Leff Armor Communauté	11 154 €	10 459 €	12 316 €	10 003 €	8 306 €
Saint-Brieuc Armor Agglomération	651 €	610 €	719 €	584 €	485 €
Communauté de Communes du Kreiz-Breizh	453 €	425 €	501 €	407 €	338 €
Ile de Bréhat	121 €	113 €	134 €	109 €	90 €

Le projet de convention cadre est annexé à la présente délibération.

Pour l'année 2026, un avenant à la convention cadre est proposé afin de définir la contribution financière annuelle de la CCKB. La contribution totale prévisionnelle pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026 s'élève à 583,59 TTC (1.11 % du reste à charge après subventions, soit 0.28 % du budget total) dont :

- 269.08 € TTC pour l'animation et la communication (fonctionnement)
- 314.51 €TTC pour l'étude « Ressources – besoins » (investissement)

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 022-242200715-20260603-107_2026-DE

Vu le projet de convention cadre, joint en annexe ;

Vu le projet d'avenant financier annuel à cette convention cadre, joint en annexe ;

Considérant que la feuille de route de la CLE prévoit les chantiers prioritaires de la CLE pour les années 2026 à 2030 et le budget prévisionnel global afférent ;

Considérant que sont précisés chaque année la programmation annuelle et le budget prévisionnel pour la mise en œuvre du SAGE Argoat-Trégor-Goëlo, et que ces éléments sont validés par le bureau de la CLE chaque année ;

Le conseil communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise la Présidente à signer la convention cadre pluriannuelle relative au financement de la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Argoat-Trégor-Goëlo, ainsi que tous les documents relatifs à cette décision ;
  269.08 € TTC pour l'animation et la communication (fonctionnement)
  314.51 €TTC pour l'étude « Ressources – besoins » (investissement)
- Autorise la Présidente à signer l'avenant financier annuel fixant le montant de la participation pour l'année 2026 ;
- Mandate la Présidente pour proposer les inscriptions budgétaires nécessaires au versement de cette participation.

Monsieur Fabrice Even

Secrétaire de séance

Madame Sandra Le Nouvel

Présidente de la CCKB

Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la CCKB.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Annexe délib

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 022-242200715-20260603-107_2026-DE

Avenant n°1
Année 2026
à la convention cadre pluriannuelle relative au financement de la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Argoat-Trégor-Goëlo
Années 2026 à 2030

Entre

Guingamp-Paimpol Agglomération

et

Communauté de Communes du Kreiz-Breizh

Avenant entre les soussignés ci-après désignés :

- **Guingamp-Paimpol Agglomération,**
  représentée par son président, Monsieur Vincent LE MEAUX, dûment habilité par délibération du Conseil Communautaire du .....

  d'une part,

  et

- **Leff Armor Communauté,**
  représentée par sa présidente, Madame Sandra LE NOUVEL, dûment habilitée par délibération du Conseil Communautaire du 30 avril 2026

  d'autre part,

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 022-242200715-20260603-107_2026-DE

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Le présent avenant a pour objet de définir la contribution financière prévisionnelle de la Communauté de Communes du Kreiz-Breizh pour l'année 2026, pour la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Argoat-Trégor-Goëlo.

ARTICLE 1 – OBJECTIFS ET CONTENU DE L'OPERATION

Le budget prévisionnel 2026 pour la mise en œuvre du SAGE Argoat-Trégor-Goëlo est présenté en annexe 1 de cet avenant. Le rapport d'activités 2025 (hors bilan financier 2025, à venir) et la programmation 2026 pour la mise en œuvre du SAGE Argoat-Trégor-Goëlo sont présentés en annexe 2 de cet avenant.

Dans la continuité de 2025, l'année 2026 sera plus particulièrement consacrée à la mise en œuvre des dispositions du PAGD relative à la « Gestion quantitative de la ressource en eau » (cf. feuille de route 2026-2030).

ARTICLE 2 – COUT ET FINANCEMENT DE L'OPERATION

Le montant total des dépenses prévisionnelles pour la mise en œuvre du SAGE Argoat-Trégor-Goëlo en 2026 s'élève à :

- 141 975 € TTC pour la partie Fonctionnement, dédiés à l'animation et la communication
- et 68 474,39 € TTC pour la partie Investissement, dédiés à l'étude « Ressources – Besoins » (HMUC).

La part prévisionnelle restant à charge des EPCI et d'Ile de Bréhat, après subventions, est de :

- 29 045 € TTC pour l'animation et la communication (20,5% du budget prévisionnel de fonctionnement),
- Et 23 722,68 € TTC pour l'étude « Ressources – Besoins » (20% du montant du marché + 100% du montant des révisions de prix du marché).

(Voir annexe 1)

Contribution totale prévisionnelle de la Communauté de Communes du Kreiz-Breizh en 2026 :

Le montant prévisionnel de la contribution que la **Communauté de Communes du Kreiz-Breizh** versera à Guingamp-Paimpol Agglomération **pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026** s'élève à **583,59 € TTC** (1,11% du reste à charge après subventions, soit 0,28% du budget total), dont :

- **269,08 € TTC pour l'animation et la communication (fonctionnement)**
- **314,51 € TTC pour l'étude « Ressources – besoins » (investissement)**

ARTICLE 3 – MODALITES de VERSEMENT

Le versement de la participation financière de la **Communauté de Communes du Kreiz-Breizh** à Guingamp-Paimpol Agglomération sera effectué conformément à la convention cadre pluriannuelle : en 1 fois, à la fin de l'opération sur présentation d'un bilan d'activités technique et financier intégrant les dépenses réelles et les subventions perçues, au plus tard au 1er octobre 2027.

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 022-242200715-20260603-107_2026-DE

ARTICLE 4 – AUTRES DISPOSITIONS

Les autres stipulations et annexes de la convention cadre pluriannuelle demeurent inchangées.

Fait en deux exemplaires originaux,

A GUINGAMP, le .....

Le Président
de Guingamp-Paimpol Agglomération,

Vincent LE MEAUX,

La Présidente
de la Communauté de Communes du Kreiz-Breizh,

Sandra LE NOUVEL,

PROJET

ANNEXE 1 : Budget prévisionnel 2026 pour la mise en œuvre du SAGE Argoat-Trégor-Goëlo validé par le bureau de la CLE le 12 décembre 2025

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Argoat-Trégor-Goëlo

BUDGET PREVISIONNEL 2026

validé par le bureau de la CLE le 12 décembre 2025

Budget porté par Guingamp-Paimpol Agglomération, structure porteuse du SAGE ATG

FONCTIONNEMENT

DEPENSES PREVISIONNELLES	RAPPEL BP 2025	BP 2026
DEPENSES ANIMATION	143 225 €	135 475 €
salaire chargé annuel 1 ETP coordination	61 000 €	61 000 €
salaire chargé annuel 1 ETP chargé de mission (nouvel agent oct. 2025)	48 000 €	41 000 €
salaire chargé annuel 0,2 ETP chargé de SIG	8 700 €	8 700 €
salaire chargé annuel 0,02 ETP suivi financier	800 €	800 €
Charges de structure (15% des charges de personnel)	22 725 €	19 725 €
Frais de mission et de carburant	2 500 €	2 500 €
Participation APPCB 2026 (*sous réserve d'un vote favorable du CA de l'APPCB en juin 2026*)	2 400 €	2 700 €
Hébergement et maintenance site Internet	550 €	550 €
Frais de colloques et séminaires	500 €	500 €
Frais d'annonces et d'insertion (consultation étude Ressources-Besoins)	1 000 €	1 000 €
DEPENSES COMMUNICATION	5 000 €	6 500 €
Supports de communication / ressource en eau - étude HMUC	3 000 €	5 000 €
réimpression supports "Nom d'un chien ..." et "En voyage ..."	500 €	
Projet "Eau la la ! C'est beau la mer"	1 500 €	
Impression Tableau de Bord 2024-2025		1 500 €
TOTAL DEPENSES PREVISIONNELLES FONCTIONNEMENT	148 225 €	141 975 €

RECETTES PREVISIONNELLES	Rappel BP 2025		BP 2026	
SUBVENTIONS ANIMATION	114 580 €	80%	108 380 €	80%
Subvention ANIMATION - AELB (70% d'un forfait*)	109 430 €	76,71%	103 530 €	76,42%
Subvention ANIMATION - CD22 (10% du forfait ou 80% max)	5 150 €	4,29%	4 850 €	3,58%
RESTE A CHARGE ANIMATION APRES SUBVENTIONS	28 645 €	20%	27 095 €	20%
Autofinancement structure porteuse Guingamp-Paimpol Agglomération	12 612 €	8,81%	11 930 €	8,81%
Contribution Lannion-Trégor Communauté	8 788 €	6,13%	8 313 €	6,14%
Contribution Leff Armor Communauté	6 527 €	4,56%	6 174 €	4,56%
Contribution Saint-Brieuc Armor Agglomération	381 €	0,27%	360 €	0,27%
Contribution Communauté de Communes du Kreiz-Breizh	265 €	0,19%	251 €	0,19%
Contribution Ile de Bréhat	71 €	0,05%	67 €	0,05%
SUBVENTIONS COMMUNICATION	3 500 €	70%	4 550 €	70%
Subvention COMMUNICATION - AELB	2 500 €	50%	4 550 €	70%
Subvention COMMUNICATION - CD22	1 000 €	20%		
RESTE A CHARGE COMMUNICATION APRES SUBVENTIONS	1 500 €	30%	1 950 €	30%
Autofinancement structure porteuse Guingamp-Paimpol Agglomération	660 €	13,21%	859 €	13,21%
Contribution Lannion-Trégor Communauté	480 €	9,60%	598 €	9,20%
Contribution Leff Armor Communauté	342 €	6,84%	444 €	6,84%
Contribution Saint-Brieuc Armor Agglomération	20 €	0,40%	26 €	0,40%
Contribution Communauté de Communes du Kreiz-Breizh	14 €	0,28%	18 €	0,28%
Contribution Ile de Bréhat	4 €	0,07%	5 €	0,07%
TOTAL RECETTES PREVISIONNELLES FONCTIONNEMENT	148 225 €		141 975 €	

INVESTISSEMENT - Etude Ressources - Besoins (HMUC)

DEPENSES PREVISIONNELLES	Montant	Reste 2024	Reste 2025	BP 2026
Lot n°2 : volet MILIEUX - marché en cours depuis mars 2024, non finalisé en 2025				
montant prévisionnel total du marché pour demande de subventions, hors révision de prix	94 482,00 €			
montant prévisionnel du marché hors TO2 non affermie et hors revision de prix	90 726,00 €			
Prestations prévues au marché 2024-002		32 899,80 €	44 995,20 €	13 771,20 €
Révisions de prix du marché *pour 2026, hypothèse pessimiste = 5%*		878,16 €	157,68 €	688,56 €
LOT n°2 Volet MILIEUX - TOTAL INVESTISSEMENT DEPENSES		33 287,76 €	14 247,84 €	14 459,76 €
Volet CLIMAT - marché démarré en octobre 2025, durée prévisionnelle de 9 mois				
montant prévisionnel total du marché pour demandes de subventions, hors revision de prix	59 422,50 €			
Prestations prévues au marché 2025-033			8 370,00 €	51 442,50 €
Révisions de prix du marché *pour 2026, hypothèse pessimiste = 5%*				2 572,13 €
Volet CLIMAT - TOTAL INVESTISSEMENT DEPENSES			8 370,00 €	54 014,63 €
TOTAL DEPENSES PREVISIONNELLES ETUDE "RESSOURCES-BESOINS" 2026	154 293,50 €	33 287,76 €	22 617,84 €	68 474,39 €

RECETTES PREVISIONNELLES	Montant	Montant déjà reçu en 2024	Montant déjà reçu en 2025	BP 2026
SUBVENTIONS Agence de l'eau Loire Bretagne - 70% du montant du marché	66 127,40 €	33 068,70 €		30 439,50 €
SUBVENTIONS Région Bretagne - 10% du montant du marché	9 448,20 €	2 779,28 €		5 295,32 €
RESTE A CHARGE APRES SUBVENTIONS - 20% du montant du marché + montant des révisions de prix *(hypothèse 5%)*	28 620,90 €		10 226,26 €	9 188,30 €
Autofinancement structure porteuse Guingamp-Paimpol Agglomération	10 400,11 €		3 621,60 €	3 905,64 € 6,97%
Contribution Lannion-Trégor Communauté	7 246,70 €		1 242,99 €	2 713,34 € 6,25%
Contribution Leff Armor Communauté	5 382,40 €		2 941,07 €	2 082,25 € 4,64%
Contribution Saint-Brieuc Armor Agglomération	314,16 €			258,22 € 0,27%
Contribution Communauté de Communes du Kreiz-Breizh	218,83 €			179,86 € 0,19%
Contribution Ile de Bréhat	58,40 €			48,00 € 0,05%
LOT n°2 Volet MILIEUX - TOTAL INVESTISSEMENT RECETTES	66 206,10 €	33 847,98 €	10 226,26 €	44 921,12 €
SUBVENTIONS Agence de l'Eau Loire Bretagne - 70% du montant du marché	41 869,00 €		12 560,70 €	29 308,30 €
SUBVENTIONS Région Bretagne - 10% du montant du marché	5 981,25 €			5 981,25 €
RESTE A CHARGE APRES SUBVENTIONS - 20% du montant du marché + montant des révisions de prix *(hypothèse 5%)*	14 953,13 €			14 534,38 €
Autofinancement structure porteuse Guingamp-Paimpol Agglomération	6 584,80 €			8 399,48 € 10,19%
Contribution Lannion-Trégor Communauté	4 587,52 €			6 459,10 € 7,10%
Contribution Leff Armor Communauté	3 407,11 €			3 311,89 € 5,27%
Contribution Saint-Brieuc Armor Agglomération	198,88 €			193,31 € 0,31%
Contribution Communauté de Communes du Kreiz-Breizh	137,98 €			134,05 € 0,21%
Contribution Ile de Bréhat	36,92 €			35,93 € 0,06%
Volet CLIMAT - TOTAL INVESTISSEMENT DEPENSES	67 804,38 €		12 560,70 €	49 623,90 €
TOTAL RECETTES PREVISIONNELLES ETUDE "RESSOURCES-BESOINS" 2026	142 009,48 €	36 847,98 €	22 786,96 €	94 545,02 €

oire, taux de contribution des EPCI et Ile de Bréhat couverts par le SAGE, avec 80% de subventions :

	répartition du reste à charge après subventions	répartition du budget
Guingamp-Paimpol Agglomération	44,090%	4,806%
Lannion-Trégor Communauté	30,650%	6,136%
Leff Armor Communauté	22,787%	4,557%
Saint-Brieuc Armor Agglomération	1,330%	0,266%
Communauté de Communes du Kreiz-Breizh	0,928%	0,185%
Ile de Bréhat	0,247%	0,049%

La contribution est calculée ainsi : 50% au prorata de la population des communes sur le SAGE et 50% au prorata de la surface des communes sur le SAGE. A noter : mise à jour avec les chiffres INSEE 2022

* forfait AELB :
Le montant prévisionnel de la subvention AELB pour l'animation est calculé selon la formule suivante :
70% x [Salaires annuels chargés + (12000€ x nombre d'ETP animation et SIG) + 10000€]

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 022-242200715-20260603-107_2026-DE

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 022-242200715-20260603-107_2026-DE

ANNEXE 2 :

Rapport d'activité 2025 – Programmation 2026 du SAGE Argoat-Trégor-Goëlo validé par le bureau de la CLE le 12 décembre 2025 (hors bilan financier 2025)

PROJET

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 022-242200715-20260603-107_2026-DE

Convention cadre pluriannuelle relative au financement de la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Argoat-Trégor-Goëlo

Années 2026 à 2030

Entre

Guingamp-Paimpol Agglomération

et

Communauté de Communes du Kreiz-Breizh

Convention entre les soussignés ci-après désignés :

- **Guingamp-Paimpol Agglomération,**
  représentée par son président, Monsieur Vincent LE MEAUX, dûment habilité par délibération du Conseil Communautaire du .....

  d'une part,

  et

- **Communauté de Communes du Kreiz-Breizh,**
  représentée sa présidente, Madame Sandra LE NOUVEL, dûment habilitée par délibération du Conseil Communautaire du 30 avril 2026

  d'autre part,

PREAMBULE

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Argoat-Trégor-Goëlo est l'outil local de planification de la politique de l'eau sur un territoire hydrographique composé de plusieurs bassins versants. Le SAGE comporte un Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) et un règlement. **Il est en phase de mise en œuvre depuis son approbation par arrêté préfectoral le 21 avril 2017.**

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 022-242200715-20260603-107_2026-DE

1. Le territoire du SAGE Argoat-Trégor-Goëlo

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Argoat-Trégor-Goëlo couvre un territoire de 1507km².
Il comprend les territoires hydrographiques suivants :

- les bassins versants du *Jaudy*, du *Guindy*, du *Bizien* et des ruisseaux côtiers de *Perros-Guirec* à *Pleubian* (environ 520 km²) d'une part,
- et les bassins versants du *Trieux*, du *Leff* et des ruisseaux côtiers de *Pleubian* à *Plouha* (environ 980 km²) d'autre part.

5 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) sont concernés par le SAGE Argoat-Trégor-Goëlo : Guingamp-Paimpol Agglomération, Lannion-Trégor Communauté, Leff Armor Communauté, Saint-Brieuc Armor Agglomération et la Communauté de Communes du Kreiz-Breizh ; ainsi que la commune de l'Ile de Bréhat.
110 communes sont concernées par le SAGE Argoat-Trégor-Goëlo, dont 91 communes incluses totalement dans le périmètre.
La population sur le territoire du SAGE Argoat-Trégor-Goëlo est évaluée à environ 144 000 habitants (INSEE 2022).





2. Les enjeux du SAGE Argoat-Trégor-Goëlo

Le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable du SAGE Argoat-Trégor-Goëlo est construit autour de 72 dispositions en lien avec 6 grands enjeux :

- Fierté du territoire
- Gouvernance et organisation de la mise en œuvre du SAGE
- Qualité des eaux : qualité bactériologique et qualité physico-chimique et chimique
- Gestion des milieux aquatiques et du bocage

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 022-242200715-20260603-107_2026-DE

- Gestion quantitative
- Gestion du risque inondation et submersion

Il définit des objectifs généraux et des dispositions d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau, afin de satisfaire à l'objectif de bon état des masses d'eau, introduit par la Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE)

Le règlement du SAGE Argoat-Trégor-Goëlo contient 5 règles en relation avec l'enjeu de la qualité des eaux, l'enjeu de la gestion des milieux aquatiques et du bocage et l'enjeu de la gestion du risque inondation et submersion.

Les documents approuvés du SAGE Argoat-Trégor-Goëlo sont consultables via ce lien : https://sage-argoat-tregor-goelo.fr/documents-du-sage/

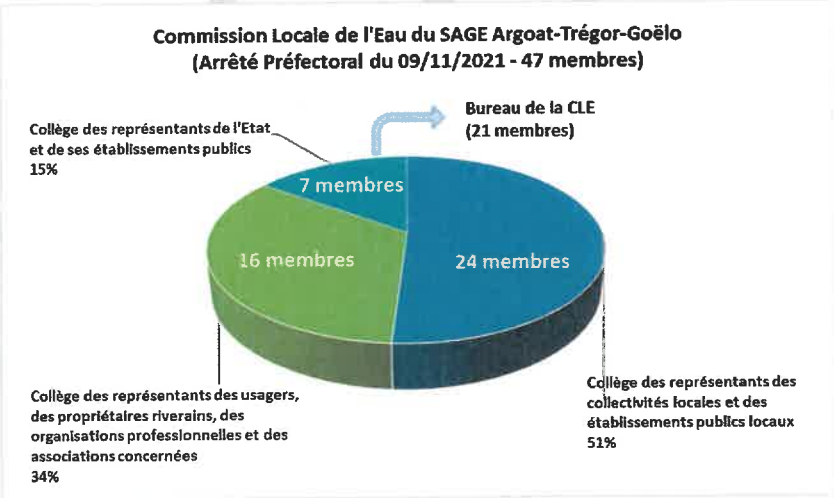
A noter que la règle n°4 du règlement du SAGE a fait l'objet d'une modification (ajout d'un cas de dérogation) validée par la CLE le 25/04/2022 et par Arrêté préfectoral en date du 29/12/2023 (consultable au même lien).

3. Gouvernance du SAGE Argoat-Trégor-Goëlo : la Commission Locale de l'Eau

La Commission Locale de l'Eau du SAGE Argoat-Trégor-Goëlo assure la mise en œuvre du SAGE.

Elle est composée de 47 membres (Arrêté préfectoral du 9 novembre 2021[1]) répartis en 3 collèges et désignés pour une durée de 6 ans : collège des représentants des collectivités locales et établissement publics territoriaux (24 représentants), collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées (16 représentants) et collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics (7 représentants).

Le Président de la Commission Locale de l'Eau est issu du collège des représentants des collectivités locales et établissement publics territoriaux et élu par ses membres.



4. Portage administratif et financier du SAGE Argoat-Trégor-Goëlo

Le portage administratif est assuré par Guingamp-Paimpol Agglomération. A ce titre, Guingamp-Paimpol Agglomération assure à la Commission Locale de l'Eau, en lien avec les partenaires financiers, les moyens humains et matériels nécessaires à la bonne mise en œuvre du SAGE. Elle porte juridiquement le budget proposé par la Commission Locale de l'Eau et administrativement les agents de l'équipe d'animation du SAGE.

Pour la mise en œuvre du SAGE, la structure porteuse peut bénéficier de subventions de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, de la Région Bretagne et du Département des Côtes d'Armor, pour l'animation, la communication et la mise en œuvre d'études. Le reste à charge est réparti entre les EPCI et Ile de Bréhat couverts par le SAGE.

[1] La composition de la CLE devrait faire l'objet d'un nouvel arrêté préfectoral courant 2026.

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 022-242200715-20260603-107_2026-DE

5. Feuille de route de la CLE pour l'agence de l'eau Loire-Bretagne

L'agence de l'eau Loire-Bretagne constitue le premier contributeur financier pour la mise en œuvre du SAGE ATG. Dans le cadre de son 12ème programme, l'accompagnement financier des CLE par l'agence de l'eau s'appuie sur une feuille de route. En 2025, **la Commission Locale de l'Eau a ainsi établi sa feuille de route pour l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour la période 2026-2030**, validée par le bureau de la CLE en novembre 2025 et par Guingamp-Paimpol Agglomération, structure porteuse du SAGE, en janvier 2026.
Cette feuille de route définit de façon synthétique le programme de travail que la CLE se fixe (chantiers prioritaires) pour la période 2026-2030 ; elle identifie le budget prévisionnel correspondant.
Cette convention cadre pluriannuelle prend ainsi appui sur la feuille de route 2026-2030 de la CLE.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – OBJET de la CONVENTION

La présente convention cadre a pour objet de formaliser les modalités de participation financière de la **Communauté de Communes du Kreiz-Breizh** à la phase de mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Argoat-Trégor-Goëlo, dont Guingamp-Paimpol Agglomération est la structure porteuse, pour la période 2026 à 2030. Elle s'appuie sur la feuille de route 2026-2030 de la CLE, validée par la CLE et par la structure porteuse.
Cette convention cadre pluriannuelle est complétée par un avenant financier annuel, qui précise, dans le cadre prévu par la feuille de route de la CLE, la programmation annuelle, le budget prévisionnel de l'année et le montant de la contribution prévisionnelle annuelle de la **Communauté de Communes du Kreiz-Breizh**.
Les dépenses pour la mise en œuvre du SAGE Argoat-Trégor-Goëlo sont couvertes par des subventions apportées par l'agence de l'eau Loire-Bretagne, la Région Bretagne et le Département des Côtes d'Armor, et par les contributions financières apportées par les EPCI et Ile de Bréhat couverts par le SAGE.

ARTICLE 2 – OBJECTIFS ET CONTENU DE L'OPERATION

La mise en œuvre du SAGE Argoat-Trégor-Goëlo, validé par arrêté préfectoral en 2017, va se poursuivre les prochaines années. Les chantiers engagés par la CLE vont ainsi être poursuivis, et en priorité la mise en œuvre de l'étude Ressources-Besoins (HMUC) et la déclinaison opérationnelle de ses conclusions.
Les moyens humains prévus au sein de la cellule technique du SAGE sont constants (2,22 ETP) ; ils doivent permettre de poursuivre la dynamique pour la mise en œuvre du SAGE ATG.

L'équipe, ses missions et la quotité de travail sont réparties comme suit :

- Coordonnatrice du SAGE (1 ETP) – En charge de l'animation technique et de la coordination de la Commission Locale de l'Eau sur l'ensemble des enjeux du SAGE, de la conduite technique des études dont le suivi de l'étude « Ressources-Besoins », de la communication et de la promotion du SAGE, des relations avec les partenaires, du suivi financier (notamment relations avec les partenaires financiers Agence de l'Eau Loire-Bretagne, Département des Côtes d'Armor, Région Bretagne) ;
- Chargé de mission (1 ETP) – En charge plus particulièrement du Tableau de Bord annuel du SAGE, de l'animation de la thématique « qualité des eaux » et du suivi de l'étude « Ressources-Besoins » ;
- Chargé du SIG (0,2 ETP – mise à disposition par Guingamp-Paimpol Agglomération depuis le 1er mars 2018) – Participation à l'élaboration du Tableau de Bord (cartographie), en charge de la modification cartographique et de la diffusion sur GéoBretagne des inventaires des zones humides, et en appui sur la gestion des données de l'étude « Ressources-Besoins » ;

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 022-242200715-20260603-107_2026-DE

- Appui pour le suivi financier (0,02 ETP – mise à disposition par Guingamp-Paimpol Agglomération depuis 2024).

Les principaux chantiers pour la période 2026-2030 portent sur :

- la mise en œuvre des dispositions du PAGD relatives à la « Gestion quantitative de la ressource en eau » (étude Ressources-Besoins, mais aussi déclinaison du plan eau et de la trajectoire de sobriété de l'agence de l'eau),
- la mise en œuvre des autres dispositions du PAGD (en lien en particulier avec les documents d'urbanisme, les captages d'eau potable du territoire, les problématiques de la frange littorale, la problématique de l'échouage d'algues vertes en particulier sur les vasières des estuaires du Trieux et du Jaudy, la thématique de l'infiltration de l'eau et du ralentissement des écoulements, la protection des zones humides, la restauration des milieux aquatiques...)
- la production du Tableau de Bord du SAGE
- les perspectives d'évolution des documents du SAGE

Les actions sont menées en synergie avec les maîtres d'ouvrage du territoire, en particulier les structures porteuses de l'accord de territoire Jaudy-Guindy-Bizien Grand-Trieux.

Pour plus de précisions, se reporter à la feuille de route 2026-2030, placée en annexe 1 de cette convention.

ARTICLE 3 – COUT ET FINANCEMENT DE L'OPERATION

La feuille de route 2026-2030 indique le montant des dépenses prévisionnelles annuelles selon les priorités d'actions identifiées :

	2026	2027	2028	2029	2030
ANIMATION / COORDINATION (2,22 ETP)	145 000 €	145 000 €	155 000 €	155 000 €	165 000 €
COMMUNICATION	6 500 €	3 000 €	3 500 €	3 000 €	11 500 €
ETUDES ("Ressources-Besoins", évolution documents du SAGE)	90 000 €	70 000 €	90 000 €	40 000 €	
TOTAL DEPENSES PREVISIONNELLES	**241 500 €**	**218 000 €**	**248 500 €**	**198 000 €**	**176 500 €**

La part prévisionnelle restant à charge des EPCI et d'Ile de Bréhat, après subventions (70 à 80%), est la suivante, sous réserve du montant effectif des dépenses et des subventions :

	2026	2027	2028	2029	2030
TOTAL reste à charge Animation	29 000 €	29 000 €	31 000 €	31 000 €	33 000 €
TOTAL reste à charge Communication	1 950 €	900 €	1 050 €	900 €	3 450 €
TOTAL reste à charge Etudes	18 000 €	16 000 €	22 000 €	12 000 €	0 €
TOTAL RESTE A CHARGE PREVISIONNEL	**48 950 €**	**45 900 €**	**54 050 €**	**43 900 €**	**36 450 €**

	2026	2027	2028	2029	2030
Autofinancement Guingamp-Paimpol Agglo. - structure porteuse	21 553 €	20 210 €	23 798 €	19 329 €	16 049 €
Lannion-Trégor Communauté	15 018 €	14 082 €	16 582 €	13 468 €	11 183 €
Leff Armor Communauté	11 154 €	10 459 €	12 316 €	10 003 €	8 306 €
Saint-Brieuc Armor Agglomération	651 €	610 €	719 €	584 €	485 €
Communauté de Communes du Kreiz-Breizh	453 €	425 €	501 €	407 €	338 €
Ile de Bréhat	121 €	113 €	134 €	109 €	90 €

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 022-242200715-20260603-107_2026-DE

La contribution des EPCI et d'Ile de Bréhat est calculée pour 50% au prorata de la population des communes sur le SAGE (chiffres INSEE 2022) et pour 50% au prorata de la surface des communes sur le SAGE. La répartition du reste à charge après subventions se fait selon les modalités suivantes :

Part du reste à charge après subventions :

Guingamp-Paimpol Agglomération	*44,030%*
Lannion-Trégor Communauté	*30,680%*
Leff Armor Communauté	*22,787%*
Saint-Brieuc Armor Agglomération	*1,330%*
Communauté de Communes du Kreiz-Breizh	*0,926%*
Ile de Bréhat	*0,247%*

Pour plus de précisions, se reporter à la feuille de route 2026-2030, placée en annexe 1 de cette convention.

ARTICLE 4 – MODALITES de VERSEMENT

La présente convention cadre pluriannuelle fait l'objet d'un **avenant financier annuel** qui précise la programmation annuelle et le budget prévisionnel annuel afférent dans le cadre de la feuille de route de la CLE, et la contribution prévisionnelle annuelle de la **Communauté de Communes du Kreiz-Breizh**.

Sur la base de cet avenant annuel, le versement de la participation financière annuelle de la **Communauté de Communes du Kreiz-Breizh** à Guingamp-Paimpol Agglomération sera effectué en en 1 fois, à la fin de l'opération annuelle, sur présentation d'un bilan d'activités technique et financier intégrant les dépenses réelles et les subventions perçues pour l'année, au plus tard au 1er octobre de l'année suivante.

ARTICLE 5 – DUREE de la CONVENTION

La présente convention est prévue pour une durée de 5 ans (du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2030). Elle est complétée d'un avenant financier annuel.

Fait en deux exemplaires originaux,

A GUINGAMP, le .....

Le Président
de Guingamp-Paimpol Agglomération,

Vincent LE MEAUX,

La Présidente
de la Communauté de Communes du Kreiz-Breizh,

Sandra LE NOUVEL,

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 022-242200715-20260603-107_2026-DE

ANNEXE 1 : Feuille de route de la CLE 2026-2030 pour l'agence de l'eau Loire-Bretagne, validée par le bureau de la CLE et la structure porteuse du SAGE ATG

PROJET